

Envoyez la facture
par mail

Dépannage Gérédis 24h/24 - 7j/7
0 969 321 411 (appel non surtaxé)

Votre contact :
accueil entreprise
0 969 397 002 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h30-17h30

SARL G-SAMM
16 ROUTE DE BRESSUIRE
CLAZAY
79300 BRESSUIRE

Votre référence à rappeler : 717

contrat n° 405451

client titulaire	SARL G-SAMM
espace de livraison	16 ROUTE DE BRESSUIRE CLAZAY BRESSUIRE
offre	Integrall Expert HTAc (Sélia)
service fourniture	1 poste
service accès au réseau	ADT 5 postes PF CU
puissances souscrites	P : 70 kW HPH : 70 kW HCH : 70 kW HPE : 70 kW HCE : 70 kW
puissance réduite	70 kW

ch 795 3635
JALAL

facture n° 1115425A du 10/01/2024

électricité du 01/12/2023 au 01/01/2024 : 4 169 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 49 kW (détails au verso)

sous-total accès au réseau	304,85 €
sous-total fourniture	315,63 €
total HT	620,48 €
TVA	129,80 €
autres taxes	28,54 €

total TTC **778,82 €**

Merci de votre règlement avant le 28/01/2024

Date approximative du prochain relevé 10/02/2024
Date approximative de la prochaine facture ... 08/02/2024



votre talon de paiement

accès au réseau

composantes fixes

gestion du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024
comptage du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024
composante de soutirage fixe du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024

€/kW/an

montant en €

TVA

399,48	33,29	20,00 %
339,96	28,33	20,00 %
10,12	59,03	20,00 %

composante soutirage variable

€/kWh

montant en €

TVA

postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)
du 01/12/2023 au 01/01/2024				compteur n° 041536371173
Pointe	15 502	16 354	1	852
HPH	91 271	94 265	1	2 994
HCH	5 104	5 293	1	189

postes tarifaires	consommations au compteur (kWh)	pertes de transformation			consommations facturées (kWh)
		pertes joule (kWh) (1,01 %)	pertes fer (0,125 kW)		
			nb d'heures	pertes (kWh)	
Pointe	852	9	104	13	874
HPH	2 994	30	312	39	3 063
HCH	189	2	328	41	232

0,0535	46,76	20,00 %
0,0401	122,83	20,00 %
0,0245	5,68	20,00 %

autres composantes variables

€/kVArh

montant en €

TVA

tangente phi primaire	0,503
énergie réactive facturée	406 kVArh
dépassements de puissance Pointe	0 kW
dépassements de puissance HPH	0 kW
dépassements de puissance HCH	0 kW

0,022	8,93	20,00 %
0,4048	0,00	20,00 %
0,4016	0,00	20,00 %
0,3976	0,00	20,00 %

sous-total HT accès au réseau

304,85

fourniture

part variable

€/kWh

montant en €

TVA

consommations toutes heures	4 169 kWh
capacité - TH	4 169 kWh

0,06577	274,20	20,00 %
0,0099365587	41,43	20,00 %

sous-total HT fourniture

315,63

total HT

620,48

taxes et contributions

assiette

taux

montant en €

TVA

cspe	4 169	0,0005 €/kWh	2,08	20,00 %
cta	120,65	21,93 %	26,46	20,00 %
tva normale	649,02	20,00 %	129,80	

total TTC

778,82

communication

- **ticfe** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.

- **cta** (contribution tarifaire d'acheminement) : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

- **tva** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la ticfe, la cspe et la cta.

Pas d'escompte pour règlement anticipé.

Retard de paiement : conformément au contrat, tout retard de paiement donne lieu de plein droit à facturation d'une pénalité forfaitaire de retard de 10,20 € et de l'indemnité forfaitaire de 40 € prévue par l'art. L441-6 C. Com. et son texte d'application.

votre règlement